

COMMUNE DE CHENENS

**Bulletin
d'informations communales
N° 59 – novembre 2023**



SOMMAIRE

Message du conseil communal ad intérim	- 4 -
Tractanda et informations relatives à l'assemblée communale du 11 décembre 2023	- 6 -
Informations générales	- 25 -
Salle de l'abri à louer	- 25 -
Déchets encombrants	- 25 -
Déchetterie : recommandations d'usage concernant le compacteur à déchets ménagers	- 26 -
Transition de la carte journalière Commune à la carte journalière dégriffée Commune	- 27 -
Gare de Chénens - Travaux d'aménagement des quais pour les personnes à mobilité réduite – Mise en place d'un service de Shuttle/bus	- 28 -
Service public de l'emploi – informations quant aux recherches d'emploi avant chômage	- 28 -
Agenda communal	- 29 -
Fermeture de l'administration communale	- 29 -
Informations publicitaires	- 30 -
Bibliothèque régionale d'Avry	- 30 -
CarteCulture	- 32 -
IPSO (insertion professionnelle de Sarine-Ouest)	- 33 -
Croix-Rouge Fribourgeoise – service d'aide aux proches	- 34 -
Croix-Rouge Fribourgeoise – puériculture et consultations parents-enfants 2024	- 35 -
Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !	- 35 -
Rejoindre le ski-club Tooschuss	- 36 -
Karaoké organisé par le chœur-mixte	- 37 -
Organisation des fenêtres de l'Avent	- 38 -
Forêts-Sarine – vente de bois de feu	- 40 -
Contacts utiles	- 41 -

* * *

Message du Conseil communal ad intérim

Lors de la séance d'informations du 12 octobre 2023, le Conseil communal ad intérim a présenté un état des lieux des finances communales ainsi que ses propositions au sujet des impôts et de certaines taxes. Nous sommes ravis que plus d'une centaine de personnes aient participé à cette séance. Nous espérons avoir convaincu une majorité d'entre vous qui étiez présents ce soir-là.

Le travail effectué par le Conseil communal ad intérim et l'administration communale vise un seul but à court et moyen terme : maintenir la qualité de vie de la population de Chénens dans son ensemble. Étant donné la situation financière actuelle, il est impossible de prévoir des améliorations telles que « développer un nouveau centre de village vers la gare », par exemple, ou d'autres projets similaires.

Nous proposons de réaliser les projets indispensables ayant trait aux infrastructures de base, tels que la mise en conformité des infrastructures et la pérennisation de l'approvisionnement en eau potable. Nous souhaitons également mettre en avant les projets visant à éviter certains risques inhérents aux changements climatiques et à l'urbanisation de la commune, en regard des inondations récurrentes dans certains quartiers. Enfin, nous voyons la réalisation des infrastructures de base de certains secteurs de la commune, telle que la gestion des eaux usées, comme une priorité. À cela s'ajoute un certain nombre de projets déjà acceptés mais non encore réalisés. Le programme d'investissements proposé par le Conseil communal ad intérim ne présente aucune folie, aucun projet surdimensionné. Il est simplement temps de les mener à bien.

La planification financière est principalement affectée par l'augmentation des charges liées cantonales et intercommunales. Par rapport au budget 2023, les charges liées cantonales vont augmenter de + 3.22 % (écoles, etc.) et les charges intercommunales vont augmenter de + 9.81 % (EMS, soins à domicile, indemnités aux proches-aidants). Ces mêmes charges liées avaient déjà augmenté entre 2022 et 2023 dans des proportions similaires. Nous devons rappeler que les charges liées ne sont pas le diable qu'il faut combattre, mais bien ce qui permet aux communes de mener à bien les tâches légales qui seraient trop coûteuses et complexes si on les assumait seul. Les homes pour personnes âgées, les soins à domicile, les indemnités forfaitaires pour les proches aidants, les cycles d'orientation, le service social, mais aussi les associations telles que l'AEGN pour la gestion de l'épuration de l'eau et bien d'autres encore sont la base des charges liées. Nous avons peu de moyens pour agir dessus, mais nous devons admettre que cela nous coûterait beaucoup plus cher de réaliser ces tâches ici dans notre commune.

En revanche, nous avons réduit les charges sur lesquelles le Conseil communal a une influence, notamment sur les charges de personnel au secrétariat communal. Ces dernières vont reculer par rapport à 2023 et passer de 2.4 employées à plein temps (EPT) à 2 EPT. D'autre part, il faut bien admettre qu'un certain retard a été pris dans de nombreux dossiers et que certaines dépenses deviennent indispensables pour assurer le fonctionnement de la commune.

La vision politique de garder un taux d'impôts bas en réduisant les prestations et les exigences au minimum a fonctionné durant bien des années, d'autant que les citoyennes et citoyens s'y retrouvaient. Cependant, malgré cette vision partagée entre les autorités et la population, force est de constater que les dépenses liées aux exigences légales auxquelles chaque commune doit se conformer, ne peuvent pas être reportées indéfiniment. En effet, les investissements nécessaires pour la mise à disposition des infrastructures de base et le maintien de la valeur ne peuvent plus attendre.

De plus, les budgets du compte de résultats ont supporté des coupes importantes, limitant les dépenses au strict minimum (pensons aux subventions aux sociétés locales).

Cette situation a empêché la commune de contribuer au maintien de ce qui faisait le petit plus pour conserver une vie associative active. Dans un autre domaine, elles n'ont rien pu proposer à la crèche pour qu'elle continue à rester établie à Chénens. Il est donc temps d'affirmer que nous ne pouvons plus continuer ainsi.

Les défis de Chénens sont nombreux et variés. La population de Chénens a augmenté ces dernières deux décennies. Le nombre d'habitants a passé de 650 habitants en 2010 à près de 850 habitants en 2023. Ce sont principalement des familles qui se sont installées, profitant probablement des prix de terrains avantageux ou des prix de loyers moins chers que dans l'agglomération fribourgeoise : les effets sur le nombre d'élèves dans les écoles s'en ressentent bien évidemment. Pour les communes, il est crucial de garantir la livraison de l'eau en quantité, mais surtout en qualité, de s'adapter aux changements climatiques en s'attaquant aux réelles sources des problèmes, et d'assurer qu'il y ait un nombre suffisant de places pour les enfants de Chénens dans les écoles. A cela s'ajoute le besoin renforcé de la vie associative et de la cohésion sociale qui ont autant, voire plus d'importance que les infrastructures, mais que temporairement nous devons mettre au second plan faute de moyens (Loi Seniors+, la jeunesse).

Ces défis nécessitent le soutien convaincu et indéfectible des citoyennes et citoyens, donc de vous. Il est de la responsabilité citoyenne d'accorder les moyens à sa commune de mener à bien ses tâches afin de maintenir la qualité de vie de la population de Chénens.

C'est pourquoi, votre Conseil communal ad intérim vous demande de soutenir ses propositions d'augmentation d'impôts, propositions qui, nous le concédons, font mal. Nous aurions souhaité nous en passer, mais elles sont devenues indispensables. Prenez le temps de lire en détail ce bulletin et venez à l'assemblée communale pour exprimer votre soutien malgré tout. Votre commune a besoin de vous, de votre présence et de votre soutien.

Enfin, le Conseil communal profite de ce bulletin pour vous souhaiter un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année. Nous espérons que 2024 sera une année remplie de bonheur, de santé et de joie de vivre pour chacun d'entre vous.

* * *

Tractanda et informations relatives à l'assemblée communale du 11 décembre 2023

Tractanda

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Chénens sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**lundi 11 décembre 2023, à 19h30,
à la grande salle à l'Auberge du Chêne.**

1. Mot du président du Conseil communal ad intérim : accueil et salutations.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 31 mai 2023.
3. Présentation des résultats globaux du budget du compte de résultats 2024 (information).
4. Présentation de la planification financière de 2024-2028 :
 - a) Rapport de la Commission financière
5. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 81.7 % à 91.7 % :
 - a) Rapport de la Commission financière
 - b) Vote
6. Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77.1 % à 91.7 % :
 - a) Rapport de la Commission financière
 - b) Vote
7. Modification du taux de l'impôt sur la contribution immobilière de 1.3 ‰ à 2 ‰ :
 - a) Rapport de la Commission financière
 - b) Vote
8. Adoption du nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets :
 - a) Présentation
 - b) Rapport de la Commission financière
 - c) Vote
9. Présentation du budget du compte de résultats 2024 :
 - a) Rapport de la Commission financière
 - b) Vote

10. Demandes de crédits d'investissements :

10.1. Zone 30 km/h – aménagements

- 10.1.1. Présentation du projet
- 10.1.2. Rapport de la Commission financière
- 10.1.3. Vote

10.2. Rachat d'une bande de roulement, élargissement de la Route des Molleyres

- 10.2.1. Présentation du projet
- 10.2.2. Rapport de la Commission financière
- 10.2.3. Vote

11. Présentation du budget des investissements 2024.

12. Informations du Conseil communal.

13. Divers.

Tous les documents relatifs à l'assemblée communale peuvent être consultés au bureau communal durant les 10 jours précédant l'assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « Administration & autorités / Assemblées communales ».

Pour rappel, selon l'article 2a, al. 1 de la Loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), ont le droit de voter et d'élire en matière communale, s'ils sont âgés de 18 ans révolus :

- *Les Suisses et suissesses domiciliés dans la commune ;*
- *Les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 31 mai 2023

Le procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'article 13 RELCo, il peut être consulté au bureau communal dans les 10 jours précédant l'assemblée communale ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « Administration & autorités / Assemblées communales ».

Présentation de la planification financière de 2024-2028

*Bases légales : Art. 5 et 6 de la Loi sur les Finances communales (LFCo)
Art. 5 et 6 de l'Ordonnance sur les Finances communales*

La planification financière (le plan financier) est un outil de gestion du Conseil communal. Elle présente l'évolution des charges et des recettes sur cinq ans (budget de l'année suivante ainsi que la planification sur quatre ans). La planification financière donne un aperçu des conséquences financières à long terme des investissements prévus.

L'évolution des charges et des revenus a été estimée sur les 4 prochaines années selon les indications des services cantonaux et selon notre expérience. La planification financière tient compte d'une évolution des revenus fiscaux de + 2 % par année et d'une évolution des charges liées cantonales et intercommunales de + 4 % par année.

Lors de l'écriture de ces lignes, la planification financière était encore en cours d'élaboration. Elle sera présentée dans un premier temps à la Commission financière et ensuite en assemblée communale.

Durant les 10 jours précédant l'assemblée communale, vous pourrez consulter le programme des investissements ainsi que la planification financière au bureau communal ou sur notre site internet www.chenens.ch, rubrique « Administration & autorités / Assemblées communales ».

Informations générales sur la situation financière (points 4 à 6 du tractanda)

Lors de la séance d'informations du 12 octobre 2023, le Conseil communal a présenté l'analyse financière qu'il a effectuée ainsi que les mesures qu'il préconise pour assurer la pérennité et la continuité de notre commune. Les informations sous ce chapitre se réfèrent à cette séance.

Dans le cadre de cette analyse financière, le Conseil communal a mené différents travaux :

- L'établissement d'un programme des investissements
- L'établissement d'une planification financière 2023 – 2027
- L'analyse de l'assiette fiscale
- L'analyse de l'état des dettes

Le programme des investissements

Etablir pour une première fois un programme des investissements était une tâche difficile pour le Conseil communal, mais de s'y atteler, lui a permis d'avoir une vue d'ensemble des projets et investissements à réaliser. Il a listé plus de 40 investissements à faire pour un total de près de CHF 7 mio, dont 4 mio à financer par des taxes et 3 mio par les impôts.

La planification financière 2023 – 2027 présentée lors de la séance du 12 octobre 2023

Le Conseil communal a établi une planification financière de 2023 à 2027, basée sur les chiffres adaptés du budget 2023. Les résultats ont été présentés le 12 octobre 2023. Vous constaterez que sans revenus supplémentaires, les pertes seront importantes ces prochaines années.

Résultats sans investissements en CHF (arrondi au 1000 CHF supérieur)

2023*	2024	2025	2026	2027
-319'000	-295'000	-294'000	-335'000	-389'000

Résultats avec investissements en CHF (arrondi au 1000 CHF supérieur)

2023*	2024	2025	2026	2027
-319'000	-296'000	-346'000	-406'000	-548'000

*budget retravaillé

L'analyse de l'assiette fiscale

Parallèlement, le Conseil communal a présenté le 12 octobre 2023 l'analyse de l'assiette fiscale qu'il a effectuée. Il constate que cette dernière n'a pas progressé de 2019 à 2021. Ensuite, il a examiné en particulier l'impôt facturé sur le revenu et sur la fortune 2021. Il peut en conclure que la commune de Chénens dispose d'une assiette fiscale assez faible. Ce constat est confirmé par la statistique sur l'impôt cantonal. L'impôt moyen payé en 2020 par habitant est selon cette statistique de CHF 2'486.–. Ce qui représente l'impôt moyen le plus faible en comparaison avec nos communes voisines.

Amortissement de la dette

Avoir des dettes pour une commune ne veut pas dire obligatoirement qu'elle se porte mal. Une commune qui a investi dans le maintien de la valeur de ses infrastructures et qui a procédé aux investissements obligatoires et nécessaires peut se retrouver à un moment donné avec une dette importante. En amortissant sa dette, elle va pouvoir investir à nouveau.

Actuellement, à la fin de l'année 2023, la commune de Chénens est endettée de près de CHF 4 mio. La dette par habitant s'élève à près de CHF 4'000.– (comptes 2022) et est qualifiée d'endettement important. Par le passé, les Conseils communaux ont suivi une stratégie qui avait pour but de ne pas amortir la dette. Ainsi, seul un montant de CHF 52'000.– par année est payé en amortissement.

Aussi, comme cela a déjà été mentionné à plusieurs reprises, nous devons faire rapidement certains investissements obligatoires pour répondre aux obligations légales (par ex. assainissement des captages pour fournir de l'eau potable ou encore réaliser les conduites d'évacuation en séparatif). D'autres investissements à faire répondront à des besoins citoyens (par exemple les zones 30 km/h ou encore les aménagements routiers).

Notre commune vit une situation compliquée. L'état de l'endettement de la commune a atteint une valeur critique. Parallèlement, elle a besoin d'argent pour réaliser des investissements obligatoires.

En conclusion, le Conseil communal propose les mesures suivantes :

- Augmenter le coefficient d'impôt à 91.7 %
- Augmenter le taux de la contribution immobilière à 2 %
- Augmenter les taxes sur les déchets

Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 81.7 % à 91.7 %

Il n'est pas aisé pour un Conseil communal de proposer une telle mesure. Soyez rassurés, il est conscient de l'impact financier sur les ménages et les personnes. C'est pourquoi, lors de la séance d'informations, il a essayé de documenter en toute transparence les analyses financières qu'il a menées. Vous trouverez la présentation sur le site internet de la commune.

Un élément important est l'analyse de l'assiette fiscale. L'assiette fiscale représente la quantité de revenus générés par les citoyennes et citoyens sur lequel un impôt peut être prélevé. L'analyse permet de connaître la composition des revenus fiscaux. Cette dernière montre que la commune de Chénens dispose de revenus fiscaux relativement faibles. Aussi, malgré le report d'importants investissements ces dernières années et des coupes budgétaires considérables dans les budgets de fonctionnements (budget du compte de résultats), l'augmentation de l'endettement n'a pas pu être stoppée.

Comme déjà écrit précédemment, l'endettement de la commune a atteint une taille critique, de sorte que l'augmentation du coefficient fiscal est indispensable pour le bon fonctionnement de notre commune. Elle permettra d'équilibrer les budgets et la réalisation d'un certain nombre d'investissements.

Au vu des explications ci-dessus (généralités), le Conseil communal propose à l'assemblée communale une augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 81.7 % à 91.7 % au 1^{er} janvier 2024.

Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77.1 % à 91.7 %

Lors de sa séance d'informations, le Conseil communal n'a pas informé en détail sur cette augmentation prévue. L'impact de cette augmentation sur le ménage communal est moindre. Cependant, le Conseil communal estime judicieux d'adapter aussi le coefficient de cet impôt de manière à avoir une certaine équité. Il estime que l'augmentation ne prêterait pas l'installation de nouvelles entreprises dans notre commune puisque les avantages se trouvent avant tout dans la proximité de la gare et évidemment le prix avantageux du terrain. La comparaison avec d'autres communes du district de la Sarine montre également que la majorité des communes appliquent le même taux que pour les personnes physiques.

Au vu des explications ci-dessus (généralités), le Conseil communal propose à l'assemblée communale une augmentation du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77.1 % à 91.7 % au 1^{er} janvier 2024.

Modification du taux de l'impôt sur la contribution immobilière de 1.3 ‰ à 2 ‰

Cette augmentation fait partie des mesures préconisées par le Conseil communal pour retrouver l'équilibre des budgets. Lorsque les analyses ont démontré la nécessité d'augmenter les revenus, le Conseil communal a décidé de ne pas faire supporter exclusivement les conséquences de cette augmentation aux personnes physiques mais en adaptant également le taux de l'impôt sur la contribution immobilière. Il s'agit donc de répartir l'impact de cette mesure sur les entreprises, car 42 % de la contribution immobilière facturée concernent des entreprises ou des propriétaires qui ont un rendement locatif sur leurs biens. Cependant et en toute transparence, il faut préciser que cette augmentation touchera également les 288 propriétaires de notre commune. Sans augmentation du taux de l'impôt sur la contribution immobilière, l'impôt sur le revenu serait porté à 95.7 %.

Le Conseil communal vous demande d'accepter l'augmentation du taux de l'impôt sur la contribution immobilière de 1.3 ‰ à 2 ‰ au 1^{er} janvier 2024.

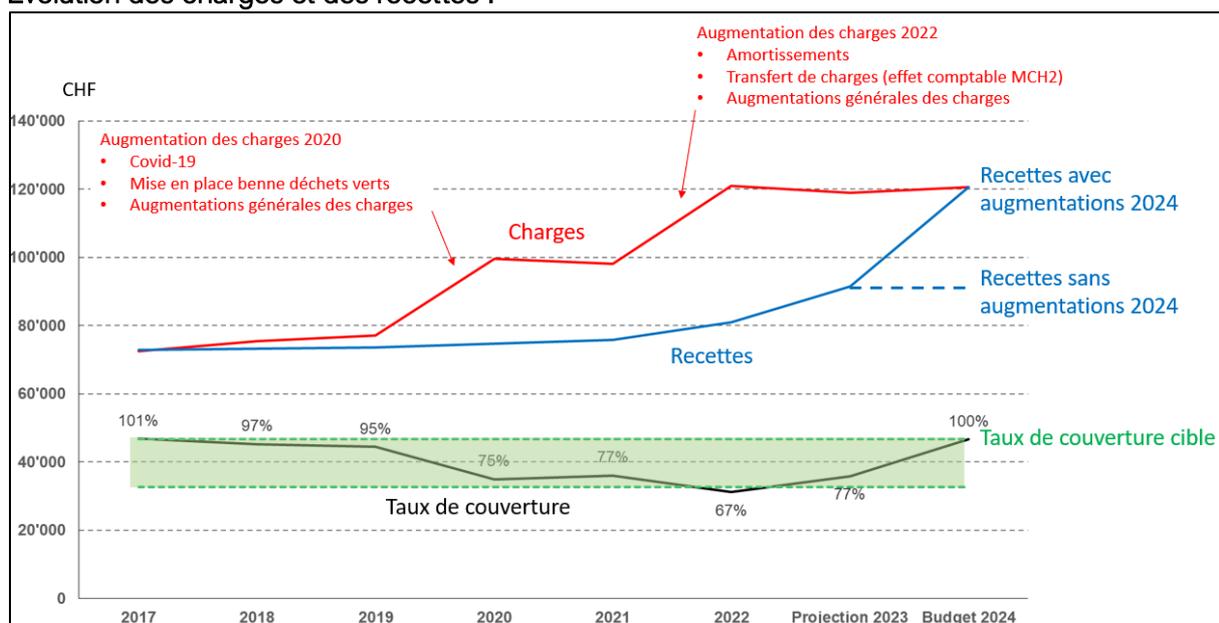
Adoption du nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets

Selon les dispositions légales en la matière, le taux de couverture des comptes concernant la déchetterie doit être supérieur à 70 %. C'est-à-dire que les dépenses annuelles doivent être supérieures à ce chiffre par rapport aux recettes.

Or, depuis quelques années, ce pourcentage ne cesse de baisser pour atteindre 67 % en 2022 (voir illustration ci-dessous). Afin de pallier cette progression négative, les taxes 2023 ont été augmentées selon les possibilités qu'autorise le règlement actuel en vigueur. Cela permettra en 2023 de repasser légèrement au-dessus des 70 % autorisés.

Afin de pouvoir viser le 100 % de couverture et ainsi appliquer le principe du pollueur-payeur, le règlement communal, incluant les taxes, doit être revu pour 2024.

Evolution des charges et des recettes :



L'accès 7j/7 et 24h/24 à la benne des déchets verts est un service très apprécié de la population. L'augmentation du tonnage annuel de plus de 70 % le prouve bien. Ce service a bien évidemment un coût qu'il faut couvrir par les taxes.

Le nouveau règlement a été remanié dans son ensemble. Les modifications concernent principalement les taxes et sont énumérées ci-dessous :

Taxe annuelle de base

- Le montant maximum par ménage est fixé à **CHF 120.–**, contre actuellement CHF 115.–.
- Celui de la taxe par personne constituant le ménage est fixé à **CHF 18.–**, contre actuellement CHF 15.–.
- Une taxe spécifique aux entreprises est introduite. La taxe de base annuelle pour les entreprises, commerces, artisans, indépendants est déterminée par le nombre d'employés et s'élève à **CHF 1'000.– au maximum**.

Taxe proportionnelle - taxe au poids

- Le montant maximum par kg est fixé à **CHF 1.–**, contre actuellement CHF 0.40.

Taxe sur les déchets verts

Une nouvelle taxe spécifique aux déchets verts est introduite (voir l'article 21 du règlement) :

¹ *La taxe d'élimination des déchets verts (branches, branchages, gazon, feuillages) est financée au moyen d'une taxe annuelle par parcelle.*

² *Elle est fixée au maximum à **CHF 0.10 par m²** de parcelle en zone à bâtir, uniquement les 1'500 premiers m² sont facturés.*

Ce nouveau règlement peut être consulté sur le site internet (menu assemblées communales, assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2023) ou au bureau communal durant les 10 jours précédents l'assemblée communale.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 du nouveau règlement permettra de viser le 100 % de couverture du compte déchetterie. Pour ce faire, les taxes principales suivantes sont prévues :

Taxe de base annuelle par ménage :	CHF 110.00	(aucune augmentation par rapport à 2023)
Taxe de base par personne :	CHF 12.00	(aucune augmentation par rapport à 2023)
Taxe pondérale au kg :	CHF 0.60	(0.40 par kg en 2023)
Taxe déchets verts pour propriétaires :	CHF 0.04	par m ² de terrain (nouvelle taxe)
Taxe de base pour les entreprises :	CHF 150.00	(pour les entreprises, commerces, artisans, indépendants jusqu'à 5 employé-e-s)
	CHF 500.00	(pour les entreprises, commerces, artisans, indépendants supérieurs à 5 employé-e-s)

Présentation du budget du compte de résultats 2024

Désignation	Budget 2024	
	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	482'627.56	66'100.00
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	103'682.50	44'250.95
2 FORMATION	1'172'281.78	27'314.25
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	77'398.85	
4 SANTÉ	393'469.25	7'500.00
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	490'720.85	12'700.00
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	237'250.00	20'071.65
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET		
7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	660'854.89	576'347.50
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	3'718.10	8'730.00
9 FINANCES ET IMPÔTS	90'898.85	2'994'099.85
TOTALISATION	3'712'902.63	3'757'114.20
Résultat	44'211.57	

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le Conseil communal vous soumet le budget du compte de résultats pour l'exercice 2024. Ce budget, tel que proposé, présente un excédent de revenus de CHF 44'211.57 pour un total de charge de CHF 3'712'902.63 et des revenus de CHF 3'757'114.20.

C'est le deuxième budget élaboré sous le modèle comptable MCH2. Il ne permet pas encore des comparaisons avec le budget 2023. Beaucoup de postes ont été déplacés et les natures adaptées. D'autant que le budget 2023 a subi de telles coupes et qu'il n'est pas représentatif et un comparatif n'est pas judicieux. De plus, le premier exercice avec ce nouveau modèle comptable n'étant pas encore bouclé, la comparaison avec les comptes ne sera pas possible.

Le budget 2024 a été établi avec l'augmentation des coefficients des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi qu'avec l'augmentation du taux de l'impôt sur la contribution immobilière. Dans un autre chapitre, un nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets devrait permettre à la commune de couvrir les charges liées aux déchets à 100 %. Ceci évidemment moyennant une augmentation des taxes.

Le présent message n'a pas pour but de détailler chaque poste, mais de donner une vue générale tout en indiquant les éléments les plus marquants. De nombreux paramètres influencent l'élaboration d'un budget, dont la majorité des charges découlent de décisions et processus législatifs liés aux charges liées cantonales ou régionales. Dans ce cadre, le Conseil communal dispose d'une marge de manœuvre très réduite.

Vacation du Conseil communal

Le budget 2024 est marqué par le fonctionnement du Conseil communal ad intérim et l'enquête administrative en cours. Les budgets tiennent compte des vacances des deux conseillers ad intérim (Vincent Gremaud et Beatrix Guillet) jusqu'à fin juin 2024 et du Président (Jean-François Charrière) jusqu'à fin décembre 2024. Ensuite, on espère que la commune pourra repartir de manière sereine sans conseillers externes. Les vacances sont ensuite réparties dans les différents dicastères.

Salaires du personnel communal

En 2024, le Conseil communal prévoit 2 EPT pour le personnel administratif. Ça correspond à 0.4 EPT en moins qu'en 2023.

Informatique

Quand bien même la commune de Chénens est une commune d'une petite taille, l'informatique y joue un rôle important et qu'on le veuille ou non, on doit suivre la constante évolution. Un concept a été élaboré pour en quelque sorte « faire de l'ordre » dans le paysage informatique. Le but étant de réduire le nombre d'interlocuteurs et d'avoir une vue d'ensemble. L'informatique reste donc un poste important dans le budget de notre commune.

Charges liées cantonales et régionales

Nous constatons une augmentation importante des charges liées cantonales et régionales. Ci-dessous un tableau comparatif du budget 2024 par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022 :

	Budget 2023	Comptes 2022
Charges liées cantonales	+ 3.22 %	+ 5.14 %
Charges liées régionales	+ 9.81 %	+ 12.16 %

Écoles

Dans le cadre des écoles, une augmentation des charges a lieu en raison de la nouvelle convention scolaire passée avec la commune d'Autigny. En effet, depuis 2022, la commune de Chénens doit dorénavant participer à une location pour l'utilisation de la salle polyvalente d'Autigny (+CHF 15'000.-).

Un montant de CHF 10'000.- est inscrit au budget pour permettre quelques aménagements dans la cour d'école en collaboration avec un groupe de travail des enseignants et du travailleur social qui intervient à l'école.

Loisirs

La location de la salle polyvalente concerne également le dicastère de la culture, où une charge supplémentaire de près de CHF 23'000.- en résulte. Ces charges sont calculées selon le nombre d'habitants et d'élèves et en fonction des heures d'occupation de la salle.

Le Conseil communal a élaboré un règlement pour le subventionnement des sociétés locales (musique, culture et sports). Le montant total inscrit au budget s'élève à CHF 7'600.-.

Déchets

Tenant compte de l'augmentation des taxes en lien avec le nouveau règlement des déchets, les dépenses sont couvertes à 100 %. Cela correspond à une volonté du Conseil communal.

Adduction d'eau

Le budget 2024 prévoit une attribution aux réserves d'un montant de CHF 24'740.25.

Traitement des eaux usées (évacuation d'eau)

En raison de dépenses plus importantes en lien avec la participation à la STEP de l'AEGN le budget prévoit un petit montant de CHF 2'045.17 pour la mise en réserve.

Comme déjà annoncé, les taxes de l'adduction d'eau et des eaux usées feront l'objet d'une analyse en cours de l'année 2024.

Aménagement du territoire

L'augmentation des charges dans le dicastère de l'aménagement du territoire (+CHF 40'000.–) est due à l'imputation du salaire du personnel communal pour les constructions, aux honoraires des ingénieurs et urbanistes et au travail à effectuer pour le PAL. Les émoluments administratifs (permis de construire) sont, selon le modèle MCH2, comptabilisés dans le dicastère de l'ordre et sécurité publics.

Finances et impôts

Les revenus tiennent compte des augmentations des coefficients d'impôts et de taux ci-dessus. Les estimations se basent sur les informations du Service cantonal des contributions.

Demandes de crédits d'investissements

Demande de crédit d'investissement « Zone 30 km/h – Aménagements »

Présentation

Des problèmes de vitesses excessives ont été constatés par les habitants des quartiers dans plusieurs endroits de la commune. Les mesures visant à réduire la vitesse dans les quartiers ont fait leurs preuves en plusieurs endroits du canton. Elles améliorent la qualité de vie des habitants jouxtant les routes concernées, plus particulièrement au niveau du bruit, mais également par la diminution des risques d'accident.

L'investissement est nécessaire afin de réaliser la mise en place d'une première mesure de réduction de la vitesse à 30 km/h. Cette mesure a été votée par l'assemblée communale en 2020 déjà.

En décembre 2020, l'assemblée communale de Chénens a accepté un crédit d'investissement de CHF 20'000.– pour la réalisation des premières mesures. La proposition et le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2020 ne précisent pas quelles étaient ces premières mesures.

Après discussions avec les anciens conseillers, il apparaît que la priorité était mise sur la route des Gottes. Il faut néanmoins remarquer que, à notre connaissance, rien n'a été entrepris depuis ce moment-là pour faire avancer ce projet.

Le Conseil communal ad intérim a dû constater, en reprenant ce dossier, que la somme de CHF 20'000.– ne correspondait à rien de bien précis et ne permettait de réaliser aucun des projets potentiels lors du vote. Dès lors, nous avons pris contact avec le bureau d'ingénieur qui avait fait les études de détails pour le projet du vieux village et du quartier des Gottes. Ce dernier nous a fait trois offres de réalisation, soit :

- 1) ROUTE DES GOTTES
Estimation des coûts : CHF 36'500.– TTC
- 2) SECTEUR DES GOTTES – COMPLET
Estimation des coûts : CHF 44'700.– TTC
- 3) GARE - GOTTES - VIEUX-VILLAGE
Estimation des coûts : CHF 124'000.– TTC

Dans les deux dernières offres, la route reliant la « Route de la Gare » au terrain de football et au Mini-Golf est également incluse et sera mise également à 30 km/h.

Les travaux à faire, identiques pour chacune des offres, sont les suivants :

- Travaux préparatoires et installation de chantier
- Fournitures et poses de totems
- Fourniture et pose de la peinture et marquages
- Honoraires d'ingénieur
- Frais de procédure (Mise à l'enquête)

Afin d'améliorer le ratio « Coût/bénéfice », le Conseil communal privilégie la réalisation du « Secteur des Gottes – Complet ». Le concept qui est derrière cette réalisation prévoit de faire les Gottes dans son ensemble (voir la carte du projet) et la différence de coût de 22.5 % (relativement modeste) avec la variante « la Route des Gottes » plaide, somme toute, pour faire le « Secteur des Gottes – Complet ».

Planning

Le projet sera réalisé en 2024. Le bureau d'ingénieur mandaté pour la mise à l'enquête publique et la direction des travaux est le bureau CSD Ingénieurs.

Objectif

Amélioration de la sécurité routière dans le « Secteur des Gottes – Complet » et réduction du bruit. Les risques d'accident seront réduits et la qualité de vie, en particulier la nuit, sera améliorée.

Coûts

Les coûts pour la réalisation du 30 km/h « Secteur Route des Gottes – Complet » sont de CHF 44'700.– TTC.

Ils se chiffrent comme suit :

Travaux préparatoires et installation de chantier	5 000.00
Fournitures et pose de totems	10 500.00
Fourniture et pose de peinture et marquage	15 000.00
Divers et imprévus (10 %)	3 100.00
Honoraires ingénieur civil	5 000.00
TVA (à partir de janvier 2024 = 8.1 %)	3 100.00
Frais de procédure	3 000.00
Total Devis estimatif TTC	44 700.00

Financement

6150.5010.00	Zone 30km/h - secteur les Gottes complet	44 700.00
	Participations de tiers	0.00
	Subventions	0.00
	Solde à financer	44 700.00
	Mode de financement	Emprunt
	Coût annuel d'intérêts 3 %	1 341.00
	Amortissement annuel 5 %	2 235.00

Conclusion

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'approuver cet investissement de CHF 44'700.– TTC pour réaliser le 30 km/h au « Secteur des Gottes » dans son ensemble. Ce nouveau crédit d'investissement annule et remplace le crédit d'investissement de CHF 20'000.– voté en 2020 par l'assemblée communale.

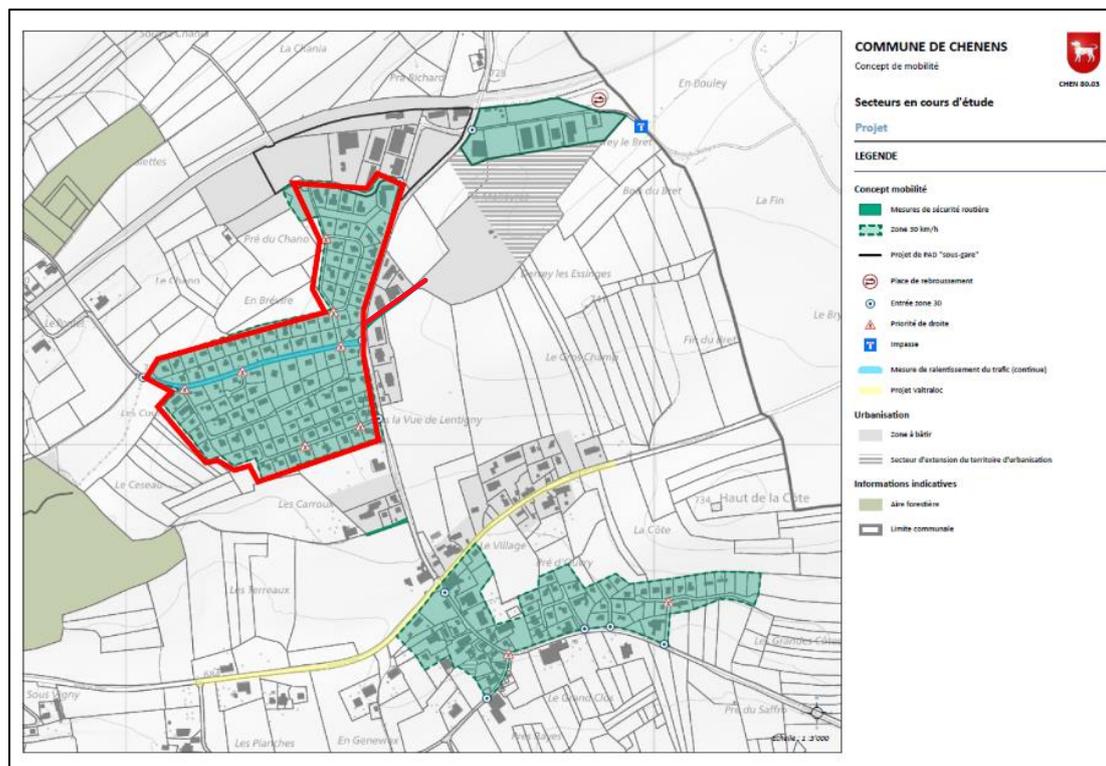


Figure ci-dessus : Encadré en rouge, le secteur de la commune concerné par ce crédit d'investissement

Demande de crédit d'investissement « Rachat d'une bande de roulement, élargissement de la Route des Molleyres »

Présentation

Durant les travaux d'assainissement et de mise en séparatif des infrastructures d'eau et d'épuration de la Route des Molleyres, le tapis de cette dernière a dû être refait sur pratiquement toute sa longueur.

Durant cette même période, le propriétaire était en train de construire son bâtiment ainsi que ses aménagements extérieurs, dont un mur tout le long de sa parcelle parallèle à la route.

La route menant à la déchetterie étant très étroite et ne permettant pas de croiser sans empiéter sur les parcelles privées aux abords, il a dû être décidé rapidement, si la commune demandait au propriétaire de reculer son mur de 1.65 m afin d'élargir la route.

Voyant un avantage indéniable de s'assurer une largeur supplémentaire de roulement, le Conseil communal a décidé en date du 31 octobre 2022 de laisser bitumer ce bout de terrain et de convoquer le propriétaire pour une séance le 28 novembre 2022. Lors de cette séance, le Conseil communal a décidé d'agender ce dossier lors d'une prochaine assemblée communale.

A cette époque, le propriétaire avait communiqué un prix de CHF 132'000.– pour la vente de cet objet incluant les travaux de fondation et de goudronnage. Afin de diminuer les charges de la commune, le prix de rachat de la bande de terrain goudronnée a pu être renégocié dernièrement avec le propriétaire à CHF 100'000.– pour solde de tout compte.

Une fois propriété de la commune, le Conseil communal organisera la légalisation de l'élargissement de la Route des Molleyres.

L'avantage que deux véhicules puissent se croiser est constaté quotidiennement par les usagers se rendant à la déchetterie.

Objectif

Amélioration de la circulation sur la Route des Molleyres et permettre aux véhicules de se croiser.

Coût

Le prix de rachat de la bande de terrain goudronnée (env. 380 m²) a pu être négociée avec le propriétaire à CHF 100'000.– pour solde de tout compte.

Financement

6150.5010.01	Achat de terrain – élargissement Route des Molleyres	100'000.00
	Participations de tiers	0.00
	Subventions	0.00
	Solde à financer	100'000.00
	Mode de financement	Emprunt
	Coût annuel d'intérêts 3 %	3'000.00
	Amortissement annuel 4 %	4'000.00

Conclusion

Le Conseil communal demande à l'assemblée communale d'approuver cet investissement de TTC CHF 100'000.– afin de régulariser la situation.

Présentation du budget des investissements 2024

L'estimation du budget des investissements est compliquée pour le Conseil communal. Il devrait estimer le montant qu'il dépensera au courant de l'année 2024 dans les différents projets en cours, déjà approuvés par l'assemblée communale ou encore à approuver.

Les montants suivants ont été inscrits au budget des investissements 2024.

Objet	Budget des investissements 2024
Abri vélos de la gare	26'000.00
Zone 30km/h - aménagement I	45'000.00
Rachat d'une bande de roulement, élargissement de la Route des Molleyres	100'000.00
Valtraloc - crédit d'étude	120'000.00
Assainissement captage Les Prés	200'000.00
Collecteur EU Les Carroux	200'000.00
Chambre de raccordement automatisée - Eau de secours AESO	50'000.00
Auberge du Chêne - Cuisine - Terrasse - Grande salle - Molasse 1 ^e	75'000.00

Abri vélos de la gare

Le Conseil communal renvoie aux explications publiées dans ce bulletin.

Zone 30 km/h

Le Conseil communal renvoie aux explications publiées dans ce bulletin.

Rachat d'une bande de roulement, élargissement de la Route des Molleyres

Le Conseil communal renvoie aux explications publiées dans ce bulletin.

Crédit d'étude Valtraloc

L'investissement sera présenté et voté lors de la prochaine assemblée communale prévue au mois de mars 2024.

Assainissement Captage Les Prés

Un crédit d'investissements de CHF 350'000.– a été voté en assemblée communale le 16 mai 2019. Les travaux n'ont pas encore pu commencer et en raison d'exigences supplémentaires liées à la zone de protection S1, un crédit supplémentaire de CHF 180'000.– devra être voté. Le Conseil communal a prévu de passer le crédit supplémentaire lors de la prochaine assemblée communale, planifiée en mars 2024.

Collecteur EU Les Carroux

Un crédit de CHF 195'000.– a été voté par l'assemblée communale du 16 mai 2019. Le Conseil communal est en cours d'investigation pour chercher une solution. Deux variantes sont en cours d'examen, dont la première nécessiterait un crédit supplémentaire de CHF 80'000.– et la deuxième un nouveau crédit de CHF 246'000.– (le crédit voté le 16 mai 2019 serait alors annulé). Le Conseil communal prévoit présenter et faire voter cet objet lors de la prochaine assemblée communale prévue au mois de mars 2024.

Chambre de raccordement automatisée - Eau de secours AESO

Afin de répondre aux exigences en matière d'eau de secours, le Conseil communal est en discussion avec l'AESO. Le Conseil communal espère pouvoir présenter le projet lors de l'assemblée communale des comptes, au mois de mai 2024.

Auberge du Chêne - Cuisine - Terrasse - Grande salle – Molasse

Le Conseil communal est en cours d'élaboration d'un projet de rénovation et assainissement de l'Auberge du Chêne. Le Conseil communal prévoit la présentation du projet lors de l'assemblée communale des comptes, au mois de mai 2024.

Informations du Conseil communal

Abri à vélo

En date du 16 mai 2019, l'assemblée communale a accepté un crédit d'investissements pour la construction d'un abri à vélo à la Gare de Chénens. L'investissement de CHF 20'000.– correspondait au montant net et ne tenait pas compte d'une participation à 50 % des CFF. Le coût total du projet était alors devisé à **CHF 40'000.–** et reposait évidemment sur des offres demandées en 2019.

Plus de 4 ans plus tard, l'abri n'a pas encore été réalisé. Après actualisation des devis et offres, il ressort un coût total de **CHF 50'218.85**. Le coût supplémentaire est justifié comme suit :

- L'emplacement de l'abri à vélo a changé. Initialement, ce dernier était prévu à côté de l'Auberge du Chêne. Après discussion avec les CFF, les fondations et l'abri doivent se situer en dehors des biens-fonds des CFF. L'endroit retenu et jugé adéquat se trouve sur la parcelle en face de l'auberge, à l'intersection de la route de la Gare. La construction d'une fondation s'avère nécessaire.
- Le projet initial se basait sur le devis d'une société qui a depuis peu déposé le bilan. Il en ressort une différence d'environ CHF 4'000.– (aussi en raison du changement d'emplacement).
- L'augmentation du coût du métal.
- Les frais de la mise à l'enquête d'environ CHF 1'400.– n'étaient pas prévus au budget.

L'abri à vélo se présentera comme suit :

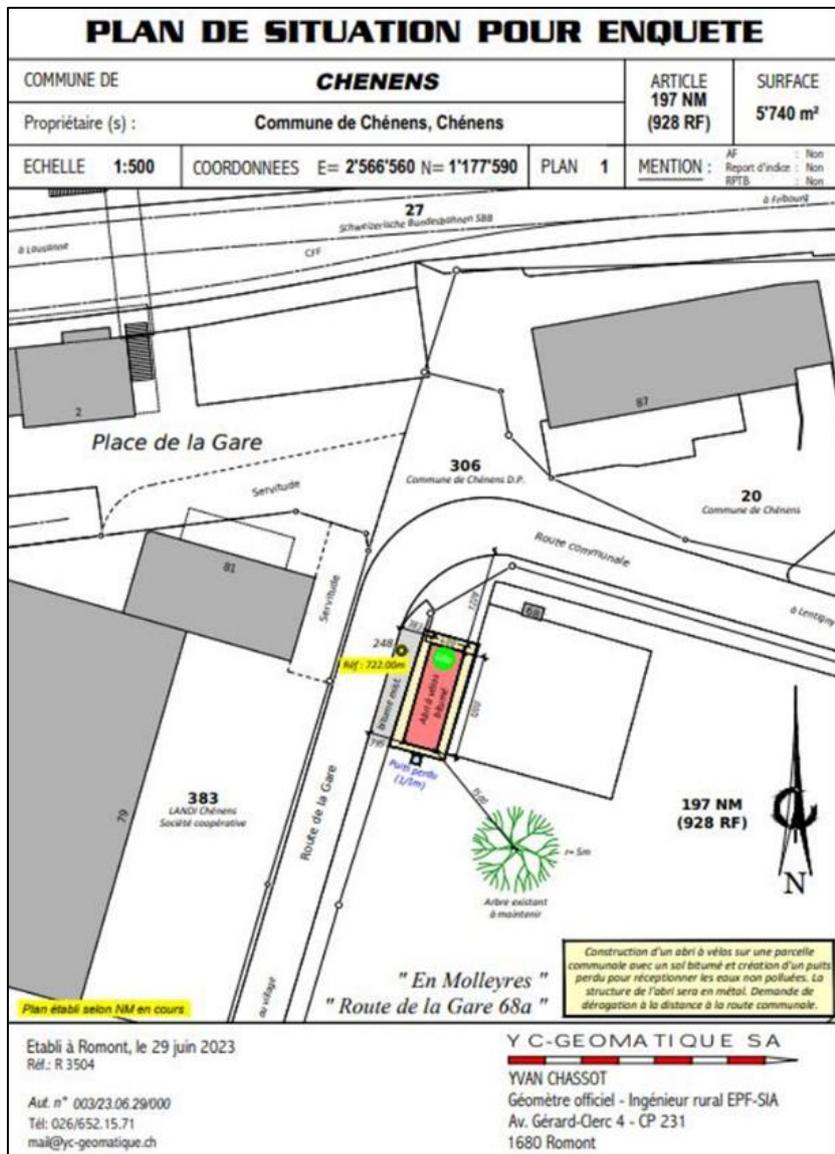
- Dimensions 12 m x 4 m
- Structure porteuse en acier
- Couverture en tôles profilées acier
- Bordure de toit en tôles aluminium
- Fixations au sol sur socle
- Sol en finition bitumée

Les CFF ont confirmé leur participation à hauteur de 50 % et la part pour notre commune s'élève donc à CHF 26'000.– (montant arrondi), ce qui amène à un dépassement prévisible de CHF 6'000.–, et à un peu plus de 30 % du montant initial.

Compte tenu du retard pris dans ce dossier, le Conseil communal a, dans le courant de l'automne 2023, sollicité le préavis de la Commission financière pour poursuivre la réalisation du projet et passer à la mise à l'enquête et à la confirmation des travaux. Après concertation, la Commission financière a préavisé favorablement la suite de ce dossier. Le Conseil communal la remercie encore pour sa compréhension.

Dès lors, le Conseil communal demandera formellement le crédit supplémentaire à l'assemblée communale lorsqu'il présentera le décompte final de l'investissement.

Le Conseil communal est conscient qu'il met ainsi l'assemblée communale devant le fait accompli. Il estime cependant qu'il était important de poursuivre la réalisation du projet par la mise à l'enquête publique et la confirmation des travaux aux entreprises.



Abandon du projet de la ferme pédagogique

Monsieur Florian Gobet, propriétaire de l'entreprise Locapoules Sàrl, avait le projet de lancer une ferme pédagogique permanente en lieu et place de sa ferme itinérante actuelle. Depuis le mois de mai 2019, ce projet est discuté entre toutes les instances concernées. Il a suscité de l'espoir autant pour ses initiateurs que pour les autorités communales. La commune et M. Gobet ont d'abord essayé de placer le projet sur une parcelle communale (RF 945). Cette parcelle étant située dans la zone d'activité, les autorités cantonales n'ont pas admis cette proposition. Par la suite, dans le cadre de la révision de son PAL (Plan d'aménagement local), la commune a proposé de changer pour cette parcelle le type de zone et de la placer en zone d'intérêt général (ZIG). Les services de l'Etat, dans leurs prises de position au sujet de notre proposition, nous ont signifié qu'ils n'acceptaient pas ce changement de zone. Ce refus a brisé définitivement les espoirs de créer la ferme pédagogique sur la parcelle RF 945.

En janvier 2023, le Conseil communal a signifié à M. Gobet qu'il refusait de déplacer ce projet vers une autre parcelle communale.

Nous avons contacté M. Gobet pour discuter avec lui de la suite qu'il entendait donner à son projet. Une rencontre aura lieu le 13 novembre (au moment de la rédaction de cet article, la rencontre n'a pas encore eu lieu). Mais d'ores et déjà, nous avons appris par Facebook qu'il mettait en vente sa ferme pédagogique au motif qu'il n'a pas obtenu le permis de construire à Chénens (refus du canton) et de ne pas avoir trouvé d'emplacement fixe pour mettre en place le projet de ferme pédagogique.

Dès lors l'investissement voté lors de l'assemblée communale du 3 septembre 2020 d'une valeur de CHF 200'000.– pour équiper la parcelle RF 945 et réaliser un PED n'est plus nécessaire. Malgré tout, un certain nombre de tâches ont été effectuées pour un total de CHF 24'047.10. D'autres coûts viendront probablement s'ajouter à ceux déjà engagés, notamment pour la procédure de mise à l'enquête du PED (émoluments). Le décompte de ce projet sera présenté lors de l'assemblée communale des comptes en 2024.

Conseil des parents du cercle scolaire Autigny-Chénens

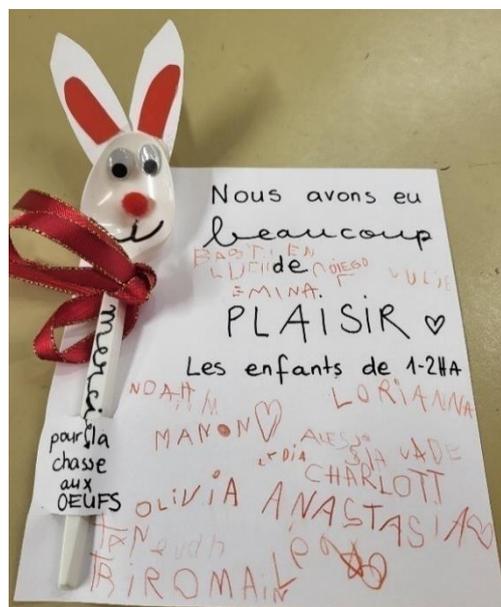
Le conseil des parents, selon l'article 31 de la loi sur la scolarité obligatoire, est composé d'une majorité de parents d'élèves. Actuellement, il s'agit de Mmes Corinne Chardonnens, Cindy Marineau, Coralie Fontaine, Véronique Savary, Aline Werner et M. Patrick Sapin. Le directeur de l'école, M. Vincent Mornod participe régulièrement aux séances du conseil des parents, accompagné toujours d'un ou une représentant(e) des enseignants et deux représentants des conseils communaux, MM. Alexandre Gasser pour Autigny et Vincent Gremaud pour Chénens.

Le conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Le conseil des parents n'a toutefois pas de compétence décisionnelle.

Tout au long de l'année scolaire, le conseil des parents du cercle scolaire :

- Fait le lien entre les parents, les enseignants, le directeur et les autorités communales pour discuter des sujets préoccupants du moment.
- Organise l'accueil de la rentrée pour les parents et les enfants du cercle : la rentrée se fait ainsi en douceur par le partage d'un moment convivial autour de tresses, de jus et de café.
- Participe avec les enseignants à l'organisation de la venue de Saint Nicolas chaque début décembre. Un moment féérique en forêt.
- Participe activement avec l'équipe enseignante à l'organisation et à l'encadrement des enfants lors du camp de ski scolaire. Que de souvenirs pour tous les élèves !
- Organise une chasse aux œufs pour l'ensemble du cercle scolaire. Activité qui implique tous les enfants du cercle, les plus grands aidant les plus jeunes.
- Participe à la manifestation de clôture scolaire en s'inscrivant dans ce qui est organisé par le corps enseignant.
- Et bien plus encore... toutes les idées étant à discuter, à bon entendeur...

Le conseil des parents arrive à organiser toutes ces activités et à vous y inviter grâce à l'argent récolté lors des lotos. C'est pourquoi le conseil compte sur la participation active des parents pour aider lors des soirées de loto et évidemment sur le plus grand nombre possible en tant que joueurs ! **Le prochain loto aura d'ailleurs lieu le 26 novembre et nous espérons vous y retrouver nombreux !**



Fusion de cercles scolaires

Depuis quelques temps, nous sommes entrés en discussion avec les communes avoisinantes en ce qui concerne l'avenir de notre cercle scolaire. Ces discussions ont été initiées par la commune de Cottens qui voit les effectifs de son cercle scolaire baisser d'année en année. Dès la prochaine rentrée (24-25), selon la loi, ils ne pourront plus former un cercle à eux seuls (8 classes au minimum selon la loi). La DFAC a donc demandé que Cottens trouve une solution.

Dans un même temps, il s'est rapidement avéré que notre cercle scolaire, Chénens – Autigny, sera à l'étroit dès la prochaine rentrée également. Il manquera au minimum une, mais probablement deux salles de classe.

Les besoins concomitants de nos deux cercles ont évidemment poussé ceux-ci à imaginer un rapprochement. Des premières discussions ont aussi eu lieu avec la commune de la Brillaz, le Conseil communal ad intérim de Chénens ayant souhaité envisager un projet encore plus ambitieux.

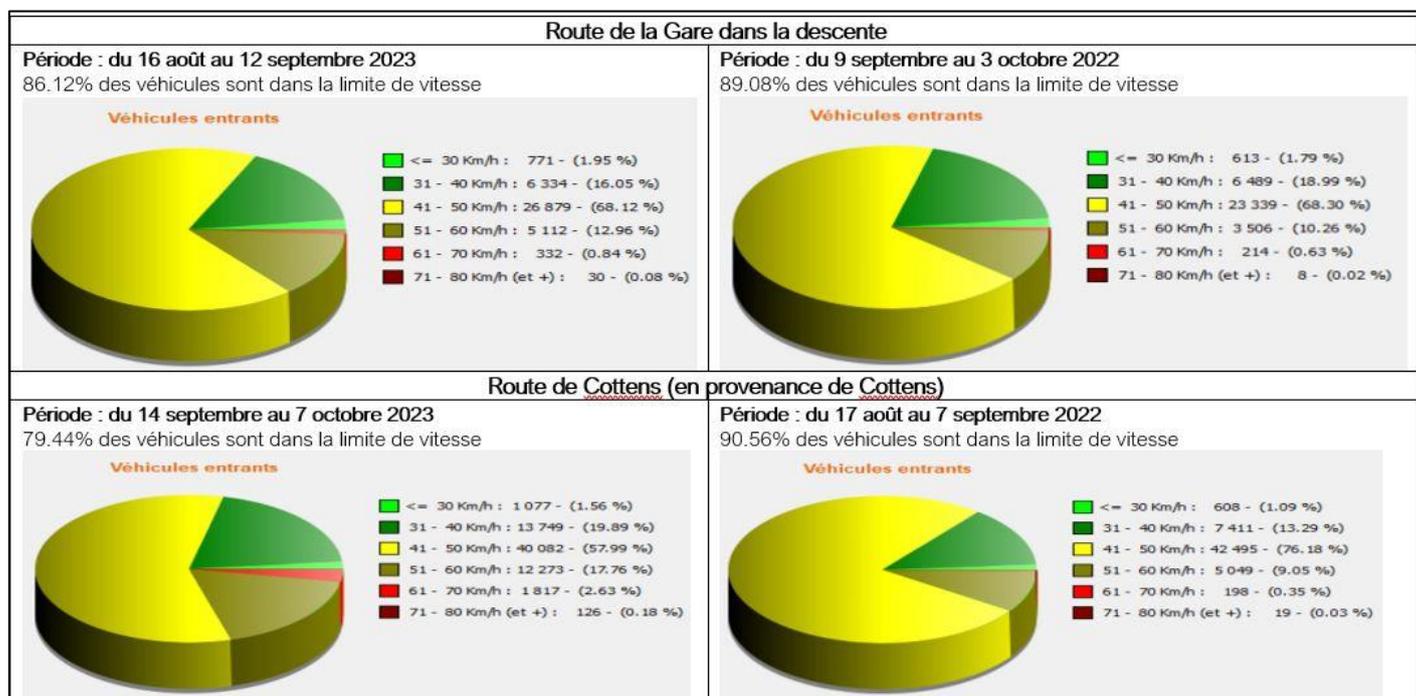
Malgré un vif intérêt des autorités de la Brillaz, nous avons dû nous résoudre à ne mener ces discussions avec Cottens et Autigny uniquement, les délais étant particulièrement serrés : nous devons être prêts dès la rentrée 24-25. Tout reste ensuite imaginable à plus long terme.

Nous mettrons tout en œuvre pour arriver à une solution pérenne et pédagogiquement profitable pour les enfants de Chénens. Les directeurs des établissements ont d'ailleurs été impliqués dès le départ dans nos discussions. Nous nous sommes engagés dans ces discussions dans l'optique d'éviter un « bricolage provisoire ». De plus amples informations seront communiquées dès que possible.

Radars pédagogiques et statistiques routières

Vous l'avez certainement déjà toutes et tous vu afficher votre vitesse sur son écran ! Notre radar pédagogique connaît un grand succès depuis quelques années déjà ! Posé au bord d'axes stratégiques, il n'a certes pas d'action de répression mais sensibilise fortement les automobilistes.

Nous avons préparé un petit comparatif des statistiques routières de deux emplacements principaux dans la commune à des périodes différentes entre 2022 et 2023. Il en ressort une certaine stabilité au niveau des vitesses. On relèvera tout de même la légère augmentation de vitesse des automobilistes à la Route de Cottens en septembre-octobre dernier, en comparaison à août-septembre 2022. Difficile d'expliquer un tel phénomène pour une même durée, au même endroit. Cependant, cela nous rassure de constater que la majorité des véhicules roule à une vitesse adaptée dans notre village. À l'heure où il est question d'introduction de zones 30km/h dans nos villes et nos villages, nous ne pouvons qu'encourager notre population à adapter sa vitesse au trafic et axes fréquentés. Et surtout, n'oubliez pas de sourire au volant, car vous n'êtes pas à l'abri du radar qui prend les photos ...



Informations générales

Salle de l'abri à louer

Nous vous rappelons qu'il est possible de louer l'abri PC pour vos fêtes de famille, réunions entre amis, etc. La salle de 105 m² se situe en dessous de l'école. Elle dispose de tables et de chaises pour 60 personnes. La cuisine est équipée d'un lave-vaisselle ainsi que d'une machine à café Nespresso. La vaisselle, les couverts ainsi que les ustensiles de cuisine sont mis à disposition.

Le prix de location pour cette salle est de CHF 100.– pour les habitants de Chénens et CHF 150.– pour les non-résidents. Pour réserver cette salle ou pour des informations complémentaires, merci de bien vouloir prendre contact avec l'administration communale.



Déchets encombrants

Depuis de longues années déjà, un service de ramassage des déchets encombrants à domicile était mis à disposition gratuitement par la Commune. Cette activité incombait à notre employé communal qui s'enquerrait de récupérer à domicile toutes sortes de meubles et autres objets sur demande des citoyennes et citoyens.

Ces déchets, souvent de grandes tailles (armoire, lit, etc.) ne peuvent être évacués par la force d'une seule personne ; pour des raisons évidentes de santé et de sécurité, au minimum 4 bras sont souvent nécessaires. De plus, ces travaux représentent un budget non négligeable, à savoir les heures de l'employé communal ainsi que les frais de transports.

NOUVEAUTÉ DÈS 2024

Nous tenons à vous informer que **dès janvier 2024, ce service ne sera plus disponible. Les déchets encombrants devront dès lors être acheminés à la déchetterie par vos soins.** Une benne sera prévue à cet effet. Seuls les objets dépassant la capacité des sacs-poubelles de 100l seront admis dans cette benne ; les objets de taille inférieure devront être jetés dans vos ordures ménagères.

Nous comptons sur votre compréhension et collaboration pour cette nouvelle organisation. N'hésitez pas à faire appel à notre personnel de surveillance à la déchetterie ou contacter le bureau communal en cas de questions.

Déchetterie : recommandations d'usage concernant le compacteur à déchets ménagers

Voilà déjà un certain temps que le nouveau compacteur pour les déchets ménagers est en fonction. Après quelques réglages de base, il répond aux attentes et donne entière satisfaction.

Malheureusement, et malgré les recommandations d'utilisation, **nous constatons encore trop régulièrement des pannes ou divers bourrages du compacteur, dus à de mauvaises manipulations ou des dépôts de déchets en tous genres dans le tambour.**

Nous nous permettons dès lors de vous rappeler quelques règles d'usage afin d'assurer un fonctionnement sans dérangement :

- **Seuls les déchets en sac sont autorisés.** Ne pas mettre dans le tambour des déchets en vrac ou salissants.
- Le nombre de sacs est à respecter selon les indications.
- Ne dépasser en aucun cas le poids maximum de 30 kg. Effectuer plusieurs pesées si les déchets dépassent ce poids.
- Ne pas lancer des sacs lourds dans le tambour mais les déposer doucement.
- Ne pas bourrer le tambour de déchets en essayant de les comprimer.
- Ne pas forcer la porte du compacteur.

Voici ci-dessous quelques situations qui ont entraîné une panne du compacteur et ont ainsi nécessité l'intervention d'une tierce personne.



En respectant ces recommandations d'usage, vous pouvez garantir une utilisation efficace et durable du compacteur à déchets ménagers. Son bon fonctionnement est une affaire de tous, merci pour votre diligence !

Transition de la carte journalière Commune à la carte journalière dégriffée Commune

Le système actuel de carte journalière Commune est disponible pour la commune de Chénens jusqu'au 30 janvier 2024. Pour rappel, voici les informations y relatives. Le prix des cartes journalières est fixé comme suit :

- Tarif commune : CHF 41.–
- Tarif hors commune : CHF 47.–

Pour disposer de ces cartes journalières, il vous suffit de consulter les disponibilités en ligne via le lien notre site internet www.chenens.ch, page d'accueil Cartes CFF et de les commander auprès de l'administration communale. Ces abonnements ne seront ni repris ni remboursés.



Dès le 1^{er} janvier 2024, un nouveau système de carte journalière dégriffée Commune sera mis en place. Elle comprend deux niveaux de prix et sera disponible pour la 1^{ère} et 2^{ème} classe, avec ou sans abonnement demi-tarif. Elle concerne uniquement les personnes adultes (pour les enfants se renseigner directement sur le site www.cff.ch/enfants). Elle sera nominative (nom, prénom, date de naissance) et émise comme billet mobile ou papier. Le contingentement par commune et la restriction de la vente aux habitants de la commune disparaissent.

La vente démarre le 13 décembre 2023 pour une utilisation dès le 31 janvier 2024.

Voici une vue d'ensemble des prix qui seront pratiqués :

Classe et segment	Niveau de prix 1 commune/ville disponible jusqu'à dix jours avant le jour du voyage (70% du contingent, TVA incluse)	Niveau de prix 2 commune/ville disponible jusqu'à un jour avant le jour du voyage (30% du contingent, TVA incluse)
2 ^e classe 1/2	CHF 39.–*	CHF 59.–*
2 ^e classe 1/1	CHF 52.–*	CHF 88.–*
1 ^{re} classe 1/2	CHF 66.–*	CHF 99.–*
1 ^{re} classe 1/1	CHF 88.–*	CHF 148.–*

**Pour la carte journalière dégriffée Commune, il a été délibérément renoncé à un niveau de prix de 29 francs. Celle-ci n'est généralement que très peu disponible dans l'assortiment des cartes journalières. Une disponibilité similaire et réduite pour un éventuel niveau de prix de 29 francs aurait entraîné des discussions inutiles au guichet. En contrepartie, le niveau de prix 1 est largement doté (environ 70% du contingent) et plus attrayant pour de nombreux clientes et clients disposant d'un abonnement demi-tarif que l'actuelle carte journalière Commune (prix moyen d'env. 46 francs). La quantité proposée et le contrôle permanent de la demande permettent de garantir la disponibilité d'un nombre suffisant de cartes journalières dégriffées.*

Les conditions de vente fixées par la commune de Chénens sont les suivantes :

- Aucune réservation possible par téléphone et par e-mail. Les demandes faites par e-mail ne seront pas traitées.
- Vente uniquement au guichet pendant les horaires d'ouverture du bureau communal (lundi 13h00-18h00, mercredi 07h00-11h00, jeudi 13h00-17h00).
- Aucun remboursement possible.
- Le-la client-e devra être en possession d'une pièce d'identité pour chaque billet nominatif vendu.

Des informations complémentaires et détaillées seront communiquées via le site internet de la commune dans le courant du mois de décembre.

Gare de Chénens - Travaux d'aménagement des quais pour les personnes à mobilité réduite – Mise en place d'un service de Shuttle/bus

Selon une récente communication des CFF, les travaux de mise en conformité des arrêts de bus et trains pour les personnes à mobilité réduite devraient intervenir à la Gare de Chénens à l'horizon 2027-2028, ces travaux étant en synergie avec d'autres projets d'aménagement (Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand)).

Dans cette attente, les CFF ont mis en place des mesures de remplacement. À cet effet, **un service de Shuttle/bus sur appel sera à disposition des personnes à mobilité réduite dès le 1^{er} janvier 2024**. Le principe consiste pour le client à s'annoncer au moins deux heures avant le voyage prévu auprès du Call Center Handicap CFF au 0800 007 102 (numéro gratuit), disponible tous les jours de 6h00 à 22h30.

Service public de l'emploi – informations quant aux recherches d'emploi avant chômage

Le Service public de l'emploi SPE souhaite sensibiliser la population à un sujet important : **l'obligation pour les employé-e-s licencié-e-s de rechercher un emploi avant toute inscription au chômage**. Il est en effet impératif pour un-e demandeur-euse d'emploi d'effectuer deux à trois postulations par semaine, faute de voir ses indemnités journalières suspendues temporairement.

Pour ce faire et afin de remédier à cette situation, vous devez rechercher un emploi (2 à 3 candidatures par semaine) avant le premier jour de chômage, c'est-à-dire :

- Pour les contrats de travail à durée indéterminée : pendant le délai de congé ;
- Pour les contrats de travail à durée déterminée : durant les 3 derniers mois du contrat ;
- Pour les contrats saisonniers : durant les 3 derniers mois du contrat ;
- Pour les missions temporaires jusqu'à trois mois : pendant toute la durée de la mission ;
- Pour les missions temporaires de plus de trois mois : pendant les trois derniers mois de la mission ;
- Au terme d'une formation : dès la connaissance des résultats, si vous êtes à la recherche d'un emploi ;
- Pour les femmes venant d'accoucher : dès le début de la 15^e semaine suivant l'accouchement ;
- Dans les autres cas : durant les 3 derniers mois précédant votre inscription (par exemple en cas d'absence à l'étranger).

👉 Respectez ces délais et gardez les preuves de vos recherches d'emploi afin d'éviter toute sanction !

Vous trouverez davantage d'informations sur la page internet du SPE : www.fr.ch/deef/spe.

Agenda communal

26.11.2023	Loto du cercle scolaire	19h30	Autigny, halle polyvalente
10.12.2023	Concert de l'Avent de la fanfare La Mauritia et du Chœur-mixte	17h00	Autigny, église
17.12.2023	Noël des aînés (organisé par la fanfare La Mauritia)	11h00	Autigny, halle polyvalente
28.01.2024	Loto de la fanfare La Mauritia	19h30	Autigny, halle polyvalente
24.02.2024	Chœur-mixte, karaoké géant	19h00	Autigny, halle polyvalente
25.02.2024	Loto de la jeunesse d'Autigny	19h30	Autigny, halle polyvalente
10.03.2024	Loto de l'amicale des pompiers Sarine-Ouest	19h30	Autigny, halle polyvalente
24.03.2024	Loto du cercle scolaire	19h30	Autigny, halle polyvalente
06.04.2024	Concert de la fanfare La Mauritia	20h00	Autigny, halle polyvalente
14.04.2024	Loto de l'amicale des pompiers d'Autigny	19h30	Autigny, halle polyvalente
28.04.2024	Loto de la fanfare La Mauritia	19h30	Autigny, halle polyvalente

Fermeture de l'administration communale

En raison des fêtes de fin d'année, **l'administration communale sera fermée du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024 y compris**. Réouverture selon l'horaire habituel le lundi 8 janvier 2024.

Pendant cette fermeture, aucune permanence ne sera assurée. Dès lors, nous vous prions de prendre vos dispositions en conséquence pour l'achat des cartes CFF.



Liste des jours fériés en 2024 – fermeture du bureau

Lundi 1^{er} avril : Lundi de Pâques
 Jeudi 9 mai : Ascension
 Lundi 20 mai : Lundi de Pentecôte
 Jeudi 30 mai : Fête-Dieu
 Jeudi 1^{er} août : Fête nationale
 Jeudi 15 août : Assomption

Pour rappel, lorsqu'une veille de fête tombe sur un jour d'ouverture, la fermeture du bureau intervient à 16h00.

* * *

Informations publicitaires

Bibliothèque régionale d'Avry

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires
 Mardi 15h-18h
 Mercredi 15h-19h30
 Jeudi 15h-18h
 Vendredi 15h-18h
 Samedi 9h-12h

8 documents pour un prêt de 1 mois

Prix
 Jusqu'à 16 ans :
 gratuit
 Apprentis/étudiants :
 15.-
 Adultes :
 30.-

plus de 23'000 documents

Romans
 Large vision

Animations
 gratuites
 Né pour lire
 Heures du conte
 Ateliers philo
 CréAteliers
 ...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch

BRA

Bibliothèque régionale d'Avry
 CO Sarine-Ouest
 Route de Matran 24
 1754 Avry-sur-Matran
 biblio@avry.ch
 026 470 21 42

Dates à réserver

Exposition
"La Petite Fille et le Vent"
Aquarelles et encres
par Lise-Marie Müller
du 3 novembre 2023 au
1^{er} mars 2024



Les CréActifs
Enfant dès 7 ans
Des ateliers créatifs pour explorer le monde des émotions!
Mercredi 24 janvier
entre 14h et 15h
animés par Sarah Genoud
Inscription sur le site de la BRA



Atelier Philo
Enfant dès 6 ans
Mercredi 31 janvier
de 14h à 15h
animé par Silvia Maspoli
"Des histoires et des jeux pour permettre aux enfants de réfléchir sur la thématique proposée"
Inscription sur le site de la BRA

BiblioWeekend
sur le thème
"A table !"
Vendredi 22 mars de 15h à 18h
Samedi 23 mars de 9h à 16h
Tout public

Noël et nouvel an
Fermeture
du 24 décembre 2023 au 8 janvier 2024
Dès le 9 janvier 2024
reprise de l'horaire habituel

Suivez-nous sur



CarteCulture



Les portes s'ouvrent aux petits budgets !

Jusqu'à 70% de rabais sur les offres culturelles, sportives et de loisir !

Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? La CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

Qu'est-ce que la CarteCulture ?
La CarteCulture permet aux personnes à petit budget de profiter de rabais sur des activités telles que le cinéma, la piscine, les musées, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc.

Qui peut bénéficier de la CarteCulture ?
Vous pouvez obtenir la CarteCulture si vous bénéficiez d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS / l'AI, de l'aide sociale, d'une bourse d'étude ou si vous avez une saisie de salaire de 9 mois ou plus.

Quelles sont les offres de la CarteCulture ?
La liste des partenaires et une centaine d'offres pour les détenteurs de la CarteCulture sont référencées sur le site www.carteculture.ch/fribourg-et-region.

Bénéficiez par exemple de :

- 50 % de réduction à Equilibre-Nuithonie ;
- 50% de réduction pour le festival Les Georges ;
- 50% sur des spectacles du cirque Knie ;
- la gratuité des entrées à plusieurs musées ;
- l'accès aux Epiceries Caritas, etc.

Comment fonctionne la CarteCulture ?
Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre carte à la caisse des partenaires de la CarteCulture lors de l'achat de votre bien ou service.



Les portes s'ouvrent aux petits budgets !

Combien coûte la CarteCulture ?
La CarteCulture est gratuite et valable une année. Vous pouvez l'utiliser dans le canton de Fribourg ainsi que dans le reste de la Suisse. Pour toute information complémentaire, contactez Caritas Fribourg au 026 321 18 54.

Formulaire à remplir :



QU'EST-CE QUE LA CarteCulture?

La CarteCulture permet aux personnes avec des petits budgets de profiter de rabais entre 30% et 70% sur les offres culturelles, sportives ou de formation, telles que cinémas, piscines, théâtres, cours de langue, concerts, abonnements de journaux, etc.

La CarteCulture est gratuite.

OUI, JE COMMANDE LA CARTECULTURE
Offre valable pour les communes ayant adhéré à la CarteCulture.

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Date de naissance _____
Téléphone _____
E-mail _____

Je souhaite recevoir la newsletter par courriel

Documents à joindre:
1. Photo-passeport (veuillez inscrire votre nom et prénom au verso de la photo)
2. Décision d'octroi d'une réduction de primes d'assurance maladie ou décision d'octroi d'une bourse ou dernier avis de taxation et attestation de baisse de revenu ou attestation de baisse de salaire.

Date: _____ Signature: _____

Veuillez envoyer le formulaire à l'adresse suivante: Caritas Fribourg / CarteCulture
Rue de Morat 8 – 1700 Fribourg

Inscription en ligne et information: www.carteculture.ch/fribourg
026 321 18 54 ou info@caritas-fr.ch





IPSO (insertion professionnelle de Sarine-Ouest)



IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale.



IPSO se présente sous forme d'une entreprise sociale et permet à ses employés de reprendre un rythme de travail, de mettre à profit des compétences et de faire émerger des aptitudes avant de réintégrer le marché de l'emploi. Nous effectuons divers travaux auprès des habitants et entreprises des communes ouest sarinoises depuis 2021.

Quelques chiffres depuis l'ouverture d'**IPSO** :

- 354 interventions dans divers domaines d'activités
- 9 personnes engagées
 - 70% de taux de réussite en réinsertion



N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos besoins pour vos travaux durant les saisons d'automne et d'hiver. Une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement.

Quelques exemples :

- Fabrication et/ou montage
- Réparation et/ou entretien de mobilier
- Nettoyage, entretien de propriété & aménagement
- Débarrassage, manutention
- Transport de marchandises
- Ramassage des feuilles mortes
- Déneigement
- Etc...



Le responsable d'**IPSO** et son équipe se réjouissent de vous rencontrer et de pouvoir vous proposer ses services.



Contact :
 David Robert, responsable IPSO
 Route de Rosé 49, 1754 Rosé
 079 244 61 13

david.robert@arcos-sarine.ch
<https://www.arcos-sarine.ch/IPSO.b.htm>

Croix-Rouge Fribourgeoise – service d'aide aux proches



Service Aide aux proches

Service de relève et d'accompagnement à domicile

- Vous vous occupez régulièrement d'une personne âgée ou malade et avez besoin parfois d'être remplacé ?
- Vous viviez chez vous mais avez besoin de soutien ?

Une auxiliaire de santé CRS accompagne la personne à domicile, offre une présence rassurante et l'aide dans les activités de la vie quotidienne : habillage, aide pour l'hygiène, promenade et sorties, accompagnement chez le médecin, suivi des médicaments, aide pratique au domicile, tâches administratives.

Nous intervenons régulièrement ou ponctuellement selon vos besoins, entre 3 et 8h par jour.

Repas accompagnés

- Vous avez besoin d'aide et de compagnie pour les repas ?
- Votre parent ne mange plus ou mal et vous vous faites du souci ?

Une auxiliaire de santé CRS accompagne la personne à domicile dans toutes les étapes du repas : définir le menu, faire les courses, gérer les réserves, cuisiner et manger ensemble, aider pour la prise alimentaire et passer un moment convivial ensemble !

Bons de 3h gratuites

Vous voulez tester nos services sans vous engager ? Profitez de nos 3h gratuites !

Bon à savoir

Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel et de la fortune. Remboursés par les prestations complémentaires et dans certains cas par les assurances maladies complémentaires

Renseignements et demandes

Tél. : 026 347 39 79 du lundi au vendredi de 07h30-11h30

Croix-Rouge fribourgeoise, Rue G.-Tschertmann 2, 1700 Fribourg

aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch



Croix-Rouge Fribourgeoise – puériculture et consultations parents-enfants 2024



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2024 PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Autigny	Halle polyvalente Rte de Chénens 12 salle annexe	Le 3 ^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		17 janvier	21 février	20 mars
		17 avril	15 mai	19 juin
		pas de consultation	21 août	18 septembre
		16 octobre	20 novembre	18 décembre
Centre de puériculture de Sarine-Campagne Avry-Bourg 2 1754 Avry rez-de-chaussée		 Plus d'informations ? Tél. 026/347.38.83		

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

**PRO
SENECTUTE**

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse aux personnes dès 60 ans domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôts dite simple (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un.e bénévole expérimenté.e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024.

La prise de rendez-vous se fera dès le 15 janvier 2024 uniquement par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au 026 347 12 92 ou 026 347 12 40.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

Rejoindre le ski-club Tooschuss



RDV sur [Tooschuss.ch](https://www.tooschuss.ch)



Tooschuss

since 2015

**Sortie à Ski,
Moniteurs formés
Equipe de parents ou**

**Les samedis
ou dimanches**

**Snowboard ou Télémark
Jeunesse et Sport
prise en charge des enfants
Prêt de matériel possible**

et un weekend en station



Rejoignez-nous

Karaoke organisé par le chœur-mixte

Autigny show Karaoke

24.02.2024
De 19h à 2h

Animé par Gisèle Karaoke
Halle polyvalente d'Autigny

**Vous chantez seul
ou accompagné de
copains, de
collègues, de
voisins?**

**Formez un groupe de 3-4
personnes et venez
réveiller les stars qui
sommeillent en vous**

Inscription par mail : veronique.savary@bluewin.ch
ou par téléphone au: 079 304 04 87

**BAR
PETITE RESTAURATION
AMBIANCE FESTIVE**

Organisé par le chœur Autigny Chénens

Organisation des fenêtres de l'Avent



Fenêtres de l'Avent 2023 Chénens

C'est avec joie que nous vous présentons la liste des familles qui réaliseront les fenêtres de l'Avent auxquelles vous êtes tous chaleureusement invités.

Pour rappel : Pour des raisons pratiques, nous vous demandons de vous munir de votre propre tasse.



Un grand MERCI au nom de toutes les familles participantes.

Profitez bien des moments de festivité et de convivialité dans notre commune.

Nous espérons vous y retrouver très nombreux entre **19h00 et 21h00**.

Joyeux Noël à toutes et à tous et bonnes fêtes de fin d'année 2023.

Programme des fenêtres de l'Avent

Date		Famille d'accueil	Lieu	Accueil
Vendredi	1	Famille Sylvie, Joseph, Marie et Loan Pittet et Famille Carmen, Bernhard et Soumaya Läubli	Ch. de Rioud-Bochat	😊
Samedi	2			
Dimanche	3	Famille Claudine Perler et Jacques Roux et Famille Laurence Biemann	Ch. des Brévires 5	😊
Lundi	4	Famille Corina et Peter Niederberger Annick et Micheline	Ch. des Carroux 24	😊
Mardi	5			😊
Mercredi	6	Famille Piccand	Au dernier lampadaire aux Gottes	😊
Jeudi	7	Famille Florence, Laurent, Antoine, Emma et Baptiste Monney	Rte d'Autigny 28	😊
Vendredi	8	Famille Delphine et Oliviero Uva	Ch. des Petits-Clos 22	😊
Samedi	9			
Dimanche	10			
Lundi	11			😊
Mardi	12	Famille Florian Perler et Jennifer Schorderet	Ch. de Bellevue 44	😊
Mercredi	13	Famille Zélia, Inés, Daniel et Luana Moreira et Alice, Florian et Maggy	Ch. de l'Ecole 8	😊
Jeudi	14	Famille Carine et Kiki Favre et Famille Isabelle et Jacques Gendre	Ch. des Brévires 17-19	😊
Vendredi	15	Famille Véronique et Jean-Luc Chatagny et Famille Yvette et Jean-François Morel	Ch. des Petits-Clos 14	😊
Samedi	16	Famille Sylvia Mauron et José Joye et Famille Zoraima Albini et Daniel Thalmann	Ch. des Carroux 23	😊
Dimanche	17	Famille Coralie, Eric et Mathias Fontaine	Ch. de Bellevue 68	😊
Lundi	18	Crèche les P'tits Gamins	Rte du Pontet 13
Mardi	19			
Mercredi	20			
Jeudi	21			
Vendredi	22	Famille Florence Gehri	Rte des Molleyres 7	😊
Samedi	23			
Dimanche	24	Joyeux Noël		

Forêts-Sarine – vente de bois de feu

Les commandes peuvent se faire via le formulaire ci-après ou directement sur le site internet à l'adresse : <https://forets-sarine.ch/formulaire-de-commande-de-bois-de-feu/>.

 Forêts-Sarine Corporation forestière Forêts-Sarine Rte de Grangeneuve 19 1725 Posieux		Bulletin de commande BOIS DE FEU 2023-2024		 BOIS SUISSE Demandez du Bois Suisse.	
Nom: _____ Prénom: _____		Commande minimum 1 stère		Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines	
Rue: _____ Localité: _____		Utilisez notre formulaire de commande en ligne ! www.forets-sarine.ch		Pas de livraisons en juillet et août	
Tél : _____ Portable: _____		 Commande de bois de feu		Conditions : • Paiement net à 30 jours, sur facture • Le bois est déchargé en vrac devant votre domicile. • Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine	
Date: _____ Signature: _____		www.forets-sarine.ch			
Quantité	Longueur	Assortiments	Prix/stère	Livraison	Total CHF
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	155.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	130.00	livraison obligatoire	
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, résineux, sec	135.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, sec	110.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, vert	100.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus, vert (min 3 st./max 15 st.)	55.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux, vert (min. 3 st./max 15 st.)	45.00	sur demande	
Total stères		Total de la valeur du bois TTC			
TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC					
Livraison à domicile					
1 stère	forfait	70.00			
2 stères	forfait	75.00			
3 stères	forfait	80.00			
4 stères	forfait	120.00			
5 stères	forfait	130.00			
6 stères	forfait	140.00			
7 stères	forfait	160.00			
8 stères	forfait	170.00			
9 stères	forfait	180.00			
10 stères et +	par camion, en régie				

* * *

Contacts utiles

CONSEIL COMMUNAL

Monsieur Jean-François Charrière Président ad intérim Tél. : 079 345 15 24 Mail : jean-francois.charriere@chenens.ch	Monsieur Christian Demole Vice-Président Tél. : 079 357 60 03 Mail : christian.demole@chenens.ch
Monsieur Claude Defferrard Conseiller communal Tél. : 079 627 31 81 Mail : claude.defferrard@chenens.ch	Monsieur Vincent Gremaud Conseiller communal ad intérim Tél. : 079 203 92 42 Mail : vincent.gremaud@chenens.ch
Madame Beatrix Guillet Conseillère communale ad intérim Tél. : 079 287 67 86 Mail : beatrix.guillet@chenens.ch	

PERSONNEL COMMUNAL

Madame Stéphanie Joye Secrétaire communale et des constructions Mail : secretariat@chenens.ch	Commune de Chénens Chemin de l'Ecole 8 1744 Chénens Tél. : 026 477 22 01 Site : www.chenens.ch Heures d'ouverture bureau communal : Lu : 13h00 - 18h00 Me : 07h00 - 11h00 Je : 13h00 - 17h00 Veille de fête : fermeture à 16h00
Madame Carole Pasquier Administratrice des finances Mail : compta@chenens.ch	
Madame Lorane Pasquier Préposée du Contrôle des habitants et secrétaire technique (dicastères de MM. Demole et Defferrard) lorane.pasquier@chenens.ch	
Monsieur Claude Magnin Employé communal – voirie Mail : claude_magnin@bluewin.ch Tél. : 079 705 80 08	
Responsable déchetterie : Monsieur Laurent Clément Employé : Monsieur Thierry Moret	Heures d'ouverture déchetterie : Me : 17h30 – 19h00 Sa : 09h00 – 11h30
Madame Zélia Moreira Concierge du bâtiment communal et scolaire	

AGENCE POSTALE

Landi Chénens Société coopérative Route de la Gare 79 1744 Chénens Tél. : 026 477 90 00	Heures d'ouverture : Lu – ve : 08h00 – 12h00 13h30 – 18h00 Sa : 08h00 – 16h00
---	--

BIBLIOTHÈQUE ET LUDOTHÈQUE

Bibliothèque régionale d'Avry Route de Matran 24 1754 Avry-sur-Matran Tél. : 026 470 21 42 Mail : biblioavry@bluewin.ch www.bra.avry.ch	Heures d'ouverture : Ma – Je – Ve : 15h00 – 18h00 Me 15h00 – 19h30 Sa : 09h00 – 12h00
Ludothèque Schtroumpf Neyruz et environs Route d'Onnens 5 1740 Neyruz Tél. : 079 488 10 76 (pendant ouverture) Mail : ludo.neyruz@bluewin.ch	Heures d'ouverture : Me : 15h00 – 17h00 Sa : 09h00 – 11h00

N° D'URGENCE

Feu 118	
Compagnie Sarine-Ouest Commandant Maïc Werner Adresse caserne : route des Molleyres 12, Chénens	Tél. 026 561 31 60 sarine-ouest@bataillon-sarine.ch
Police 117	
Poste de gendarmerie Route de Corserey 14, 1746 Prez-vers-Noréaz	Tél. : 026 305 87 55

PAROISSES

Paroisse catholique Autigny-Chénens p.a. Madame Gertrude Crmaric Secrétaire Route des Gottes 18, 1744 Chénens	Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch
Conseil de Paroisse Autigny-Chénens Monsieur Michel Pasquier, Président Secrétariat : Impasse du Félon 3, 1742 Autigny	Tél. : 026 477 04 03 Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch

SOCIÉTÉS LOCALES ET DIVERS

Fanfare paroissiale La Mauritia Autigny-Chénens Monsieur Romain Berset, Président Route d'Estavayer-le-Gibloux 21, 1742 Autigny	Tél. : 079 350 93 48 Mail : rberet92@gmail.com
Chœur mixte paroissial Autigny-Chénens Madame Véronique Savary, Présidente Chemin du Cossey 6, 1742 Autigny	Tél. : 079 304 04 87 Mail : veronique.savary@bluewin.ch
Réservation buvette à Autigny	Tél. : 026 477 16 25 Mail : commune@autigny.ch
Amicale des sapeurs-pompiers Chénens Monsieur Freddy Defferrard, Président Route d'Autigny 41, 1744 Chénens	Tél. : 079 470 44 44 Mail : freddy.d@hispeed.ch
Société de gym « Le Looping » Autigny Madame Nicole Marro, Présidente En Treysales 14, 1745 Lentigny	Site : www.lelooping.ch
Ski-Club Tooschuss Monsieur Thierry Clerc, Président Chemin des Carroux 39, 1744 Chénens	Tél. : 076 577 43 94 Mail : thclerc67@gmail.com Site www.tooschuss.ch
Union des sociétés locales Autigny Monsieur Laurent Brugger, Président Route des Champs Montants 17, 1742 Autigny	Tél. : 079 875 38 27 Mail : usladm@hotmail.com
Société de Jeunesse Monsieur Nicolas Dafflon Rte de la Crétausa 40 1742 Autigny	Tél. : 079 739 33 36 Mail : niicolas@hotmail.ch
Préposé local à l'agriculture Monsieur Olivier Defferrard Route d'Autigny 40, 1744 Chénens	Tél. : 079 436 67 57
Ramoneur Monsieur Eric Baechler 1747 Corserey	Tél. : 079 447 21 91

* * *



**Le Conseil communal et
son personnel vous
souhaitent d'ores et déjà
un très joyeux Noël et
vous adressent leurs plus
chaleureux vœux de bonne
et heureuse année 2024.**